

# Recueil de bonnes pratiques 2020

## ARCHIVOLTO

Le Réseau Produit en Bretagne s'engage dans une démarche de responsabilité sociétale et demande donc à chacun de ses membres de renseigner, chaque année, son recueil de bonnes pratiques en matière de RSE, sur l'année écoulée. Ce rapport annuel permet à l'entreprise de resituer ses actions dans le temps pour piloter son action RSE et ainsi identifier les points restant à améliorer. Le recueil de bonnes pratiques le plus récent est affiché sur la page de présentation de l'entreprise, sur le site [www.produitenbretagne.bzh](http://www.produitenbretagne.bzh)

### GOUVERNANCE RESPONSABLE

#### Engagement explicite de la Direction en faveur de la RSE

L'agence ARCHIVOLTO a décidé de s'engager dans une démarche RSE à l'horizon 2021/2022 et de se préparer à une évaluation ISO 26000 (responsabilité sociétale).

Cette valorisation, qui se calque sur l'ISO 26000, nous engage à être pleinement acteurs du développement durable au travers du prisme de l'entreprise et des acteurs qui la composent, pour aujourd'hui et pour les générations futures.

Notre activité nous amène tout naturellement à intégrer ces aspects.

En effet, la conception et l'implantation d'un bâtiment dans le tissu existant et environnant, sa construction, et son exploitation par les occupants ont un impact sur la société et sur l'environnement.

C'est probablement au niveau de l'impact environnemental qu'en tant qu'agence d'architecture, nous avons une carte à jouer.

En effet, le secteur du bâtiment dégage à lui seul 40 % des émissions de CO2 des pays développés, 37 % de la consommation d'énergie et 40 % des déchets produits.

En tant que professionnels de l'acte de construire, mais surtout en tant que citoyens conscients, nous nous devons d'être actifs sur ce sujet.

Notre objectif : laisser une trace architecturale en contribuant à limiter l'empreinte environnementale de nos constructions, et créer de la valeur et du sens.

C'est un engagement fort qui implique toute l'agence car le plan RSE que nous construisons actuellement et sur lequel nous nous engageons dépend de chaque collaborateur. Il changera inévitablement nos manières de travailler.

#### Informations des parties prenantes

Nous cherchons à challenger les compétences et les visions individuelles dans une forme participative, dans un échange d'idées, qui au bout du process, révèle la grandeur de l'intelligence collective.

Cela signifie un besoin de transversalité, de transparence, de confiance, de liberté d'expression or c'est exactement ce que nous souhaitons influencer au sein de notre agence.

Au niveau et au travers de notre métier, l'agence ARCHIVOLTO s'engage à :

- Créer des bâtiments à faible consommation d'énergie,
- Utiliser des stratégies passives qui orientent les bâtiments de manière à récolter le vent (refroidissement) ou le soleil (chaleur),
- Conceptualiser des bâtiments neufs à très haute performance énergétique, à énergie passive ou positive,
- Effectuer la rénovation thermique des bâtiments existants avec des programmes en faveur des énergies renouvelables,
- Intégrer les éco-matériaux dans les process de conception

Nous avons entre nos mains la possibilité de créer des plans éco-responsables.

Notre métier doit aujourd'hui concilier esthétique, sécurité, budget et avant tout impact écologique.

#### Engagement au sein de Produit en Bretagne (solidarité entre les membres, participation à la vie du Réseau)

- Mise en place d'un programme de visite des différentes entreprises environnantes
- Partenariat avec CARABREIZ, Café Coic, ....
- Participation de l'agence ARCHIVOLTO aux matinales et aux diverses manifestations organisées par PEB
- Développer davantage de partenariats avec les adhérents PEB
- Partager les valeurs défendues au travers des projets que l'on sponsorise
- Travailler avec les acteurs locaux pour trouver des solutions constructives permettant de participer à la transition énergétique, à la lutte contre le changement climatique et contre l'effondrement de la biodiversité

## ENGAGEMENTS EN FAVEUR DE LA DIVERSITE / DROITS DES PERSONNES

### Sensibilisation / communication

- Favoriser la qualité de vie au travail en encourageant la communication, le dialogue, la souplesse et le compromis
- Assurer des emplois pérennes, sources d'épanouissement
- Proposer un cadre de travail agréable
- Ouvrir l'entreprise à tout type de profil en relation avec les métiers de la construction et permettre la reconversion professionnelle
- Permettre aux jeunes de découvrir l'agence (nous encourageons l'intégration de stagiaires de 3ème / d'étudiant en alternance...)
- Viser la parité

### Accueil / intégration des personnes en situation de handicap

L'agence est totalement ouverte aux personnes présentant un handicap, dans la mesure du possible.  
Nous avons actuellement un dessinateur présentant des troubles auditifs.

### Parité professionnelle homme / femme

A l'image de la répartition de ses deux associés, l'ensemble de l'équipe ARCHIVOLTO tient au maintien de la parité au fil de l'évolution de l'agence.

### Emploi des jeunes / emploi des seniors

Concernant l'apprentissage, il nous paraît primordial d'ouvrir nos portes aux jeunes générations afin de leur faire découvrir notre métier et de participer à leur apprentissage.

C'est pourquoi nous accueillons chaque année des stagiaires pour une durée variable allant d'une semaine à 6 mois (3ème des Lycées, stagiaires des Lycées professionnels, étudiant en architecture...).

Nous avons actuellement 2 jeunes en alternance et notre objectif est de doubler notre effectif d'alternant en 2021.

### Respect de la vie privée

- Respecter chaque individu
- Assurer un équilibre vie privée-vie professionnelle
- S'engager pour respecter chaque collaborateur de

## CONDITIONS ET RELATIONS DE TRAVAIL

### Qualité de vie au travail

- Favoriser la qualité de vie au travail en encourageant le dialogue, la souplesse et le compromis
- Assurer des emplois pérennes, sources d'épanouissement

Les conditions de travail et le bien-être des collaborateurs représentent une priorité dans un contexte professionnel particulièrement contraint que sont l'architecture, l'urbanisme et le paysage.

Nous sommes vigilants au bien-être de chaque membre de l'équipe.

L'agence est actuellement située dans Lorient dans un immeuble ancien.

Afin d'atteindre un cadre de travail idéal avec des espaces spacieux et lumineux, des lieux de convivialité, et de réunion adaptée à nos besoins, nous serons amenés à déménager en début juin 2021 dans de nouveaux bureaux en cœur de ville.

Nous avons trouvé un site permettant à tous une accessibilité aisée; des stationnements seront proposés.

### Santé et sécurité au travail

Outre l'essentiel et nécessaire que constituent le parc informatique et les outils de travail performants, un matériel adapté sera fourni aux salariés : sièges de bureaux ergonomiques avec repose-pieds, luminaires adaptés, mise à disposition d'outils numériques...  
D'autres propositions sont en cours d'études.

Le résultat, aussi perfectible soit-il, est encourageant dans la mesure où nous n'avons pas de « turn-over », et les arrêts maladie sont

anecdotiques. Les jours de carence sont payés.

Nous sommes très vigilants sur la sécurité de nos collaborateurs "opérationnels"; chacun recevant un équipement de sécurité (chaussures, casque...).

### **Formation des salariés**

Un entretien annuel est réalisé afin de faire un bilan global de l'année achevée (bilan humain et salaire). C'est aussi l'occasion de redéfinir ensemble les objectifs de travail à atteindre, de déterminer les changements éventuels à opérer sur un poste (clarté de la demande, processus de dessin, gestion du temps, points intermédiaires de validation, fréquence des réunions...) ainsi que d'énoncer les formations souhaitées pour l'année à venir.

Chacun suit en effet au minimum une formation de son choix par an en lien avec son poste.

### **Développement du capital humain / employabilité**

- propositions de formations permettant à nos collaborateurs des mises à jour et de développer leurs compétences

-

### **Lutte contre le travail précaire sur le territoire**

En tant que professionnels du bâtiment et acteurs de la construction, nous sommes très vigilants sur le travail précaire et la sous-traitance non déclarée sur nos chantiers.

### **Information du personnel / entretiens annuels**

Pour entretenir un contexte convivial, des petits-déjeuners mensuels d'agence, des journées d'été (escape Game, accrobranches...), des rendez-vous de fin et de début d'année, des revues de projets, des séminaires de formation et des temps d'échanges informels jalonnent notre quotidien et participent à l'enrichissement des projets et contribuent à fédérer l'équipe, la souder et renforcer les liens.

### **Accueil / intégration des nouveaux collaborateurs**

Nous sommes actuellement dans la mise en place d'un livre d'accueil.  
Chaque collaborateur démarre en binôme avec un autre salariée afin d'intégrer l'agence.

## **PRESERVATION DE L'ENVIRONNEMENT**

### **Gestion et optimisation des énergies**

- Attention particulière à la gestion des consommations électriques  
- Afin de sensibiliser nos collaborateurs, nous mettons en place à partir de 2021 un relevé semestriel de notre consommation, nous nous fixons un objectif de baisse entre 5% et 10% pour cette première année.

### **Gestion et optimisation de l'eau**

Nous mettons en place une terrasse végétalisée au sein de nos locaux qui profite des eaux de pluies et participe par la même occasion à la végétalisation du centre ville.

### **Gestion et optimisation des matières premières**

- Attention particulière à la gestion des consommations de papiers  
- Mise en place d'une démarche "zéro papier"  
- Démarche de dématérialisation

### **Réduction, tri et recyclage des déchets**

Il va sans dire que le tri sélectif et le tri du papier sont déjà en place depuis quelques temps, et que les cartouches d'encre usagées sont recyclées.

## **Prévention de la pollution (eaux usées, gaz à effet de serre...)**

De par notre métier (secteur du bâtiment), nous sommes au cœur de la transition énergétique.

Il faut sans cesse améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments, réduire les émissions de polluants tout en assurant un niveau de confort toujours plus optimal pour les occupants.

## **Prévention et protection contre les atteintes à l'environnement naturel et à la biodiversité**

L'agence ARCHIVOLTO s'attache à travailler avec ses bureaux d'études partenaires (en fonction du cahier des charges imposé par le maître d'ouvrage) afin d'élaborer des bâtiments neufs ou rénovés et valoriser leur caractère « vert ».

On peut notamment citer le label HQE (Haute Qualité Environnementale) qui sert de référence en France.

Nous avons reçu une note de 9/10 en 2019 dans le cadre d'un projet comportant le label HQE (projet ESPACIL).

## **Ecoconstruction et éco-rénovation des bâtiments**

- Eco-conception de nos projets / éco-réalisation / éco-responsabilisation interne
- Transmission auprès de nos clients, de nos engagements/actions pour réduire l'impact environnemental des supports utilisés

## **Gestion et optimisation des déplacements professionnels**

L'agence ARCHIVOLTO démarre un processus de mise en place de l'indemnité kilométrique vélo (IKV) qui désigne la prise en charge par l'employeur de tout ou partie des frais de transport des salariés effectuant le trajet entre leur domicile et leur lieu de travail en vélo.

Un local vélo sera mis à disposition sur notre futur lieu de travail.

Nous participons ainsi à la fluidité du trafic dans la ville, à la préservation de l'environnement, à l'introduction du sport dans le quotidien de nos salariés.

Nous mutualisons certains déplacements (avec des collaborateurs ou bureaux d'études) et privilégions les réunions en distanciel.

## **BONNES PRATIQUES DES AFFAIRES / RESPONSABILITES DES FOURNISSEURS**

### **Politique de respect des fournisseurs**

- Engagement de règlement rapide - à réception de la facture

### **Vérification de la bonne application des 10 principes du Global Compact**

Dans le cadre de nos appels d'offres et appels à projets, nous délivrons une attestation sur l'honneur :

I/ Condamnation définitive :

Ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues aux articles 222-38, 222-40, 225-1, 226-13, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 413-9 à 413-12, 421-1 à 421-2-3, au deuxième alinéa de l'article 421-5, à l'article 433-1, au second alinéa de l'article 433-2, au huitième alinéa de l'article 434-9, au second alinéa de l'article 434-9-1, aux articles 435-3, 435-4, 435-9, 435-10, 441-1 à 441-7, 441-9, 445-1 et 450-1 du Code pénal, à l'article 1741 du Code général des Impôts, et à l'article L. 317-8 du Code de la sécurité intérieure, ou pour une infraction de même nature dans un autre État de l'Union européenne ; Ne pas être exclu des marchés publics, à titre de peine principale ou complémentaire prononcée par le juge pénal, sur le fondement des articles 131-10 ou 131-39 du Code pénal ;

II/ Lutte contre le travail illégal :

Ne pas avoir fait l'objet, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles L. 8221-1, L. 8221-3, L. 8221-5, L. 8231-1, L. 8241-1, L. 8251-1 et L. 8251-2 du Code du travail, ou pour des infractions de même nature dans un autre État de l'Union européenne ; Pour les contrats administratifs, ne pas faire l'objet d'une mesure d'exclusion ordonnée par le préfet, en application des articles L. 8272-4, R. 8272-10 et R. 8272-11

III/ Obligation d'emploi des travailleurs handicapés ou assimilés :

Pour les marchés publics et accords-cadres soumis au code des marchés publics, être en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés ;

IV/ Liquidation judiciaire :

Ne pas être soumis à la procédure de liquidation judiciaire prévue à l'article L. 640-1 du Code de commerce, ne pas être en état de faillite personnelle en application des articles L. 653-1 à L. 653-8 du même Code, et ne pas faire l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;

V/ Redressement judiciaire :

Ne pas être admis à la procédure de redressement judiciaire instituée par l'article L. 631-1 du Code de commerce ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger ;

VI/ Situation fiscale et sociale :

Avoir, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, souscrit les déclarations lui incombant en matière fiscale et sociale et acquitté les impôts et cotisations exigibles à cette date ;

VII/ Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes :

Ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées à l'article L. 1146-1 du Code du travail ; Avoir, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, mis en œuvre l'obligation de négociation prévue à l'article L. 2245-5 du Code du travail.

## **INTERETS DES CLIENTS ET CONSOMMATEURS**

### **Politique qualité / écoute clients**

La base de notre métier passe par une grande écoute de nos clients afin de répondre à leurs attentes, à leurs besoins, aux cahiers des charges imposés... dans le respect du coût, de la qualité, des délais et de la sécurité.

### **Sécurité, santé des clients et consommateurs**

- Choix de prestataires et de fournisseurs locaux ayant une démarche RSE - via par exemple PBE
- Choix de sites hors de zones polluées, inondables ou à risques dans nos projets soumis aux règlements d'urbanisme

## **DEVELOPPEMENT LOCAL ET INTERET GENERAL**

### **Achats locaux en Bretagne**

- Choix si possible de partenaires (Bureaux d'études, entreprises... ) et de fournisseurs locaux
- Démarches et recherches de nouveaux fournisseurs ayant une production bretonne

### **Engagement sociétal et en faveur de l'intérêt général**

L'agence ARCHIVOLTO et ses partenaires s'engagent sur les questions environnementales.

La démarche Haute Qualité Environnementale est intégrée et l'innovation porte sur une réduction toujours plus importante de l'impact environnemental des projets urbains et architecturaux.

L'agence agit pour la biodiversité, la protection de l'environnement et le développement économique local en parrainant une ruche en Bretagne. Inspirantes par leur organisation collective et indispensables à l'équilibre de la flore, nous participons, à notre échelle, à la préservation des abeilles.

Concernant enfin nos actions envers certains organismes, nous avons choisi de soutenir, sous forme de dons, HABITAT et HUMANISME.

Créée en 1986, la société Foncière d'Habitat et Humanisme a pour objectif la construction, l'acquisition et la rénovation de logements destinés aux personnes en difficulté.

Pour financer son action, elle fait appel à des investisseurs soucieux de la valeur solidaire et sociale de leur placement.

### **Actions en faveur de la culture et la langue bretonne**

Développement de notre démarche interne de participation à des projets de rénovation, de mise en valeur et de conservation du patrimoine breton (ancien ou contemporain):

- HARAS NATIONAUX d'HENNEBONT
- MANOIR de KERAZAN LOCTUDY
- Maison de Bourg INZINZAC LOCHRIST
- Presbytère de SURZUR

- Presbytère de CLEGUER...

## **SAVOIR FAIRE / CERTIFICATIONS**

### **Education et formation sur le territoire**

Ouverture de l'agence et présentation de notre métier à des jeunes via la Fédération du Bâtiment  
Participation à une matinale PBE sur le devenir de la construction  
Participation à des jurys d'examens

### **Savoir faire / innovation**

L'agence via une démarche RSE intégrée de plus en plus au secteur de l'architecture essaye de convaincre les maîtres d'ouvrage d'intégrer les éco-matériaux dans les process de conception.

Cela passe par la mise en œuvre de nouveaux matériaux mais aussi par le réemploi de matériaux (lors de démolition) ou la réutilisation de matériaux délaissés dans les projets des années 70 à 90 à savoir: le bois, mais aussi la pierre ou même la paille et la terre - autant de matériaux susceptibles de faire pencher la balance RSE.

### **Certifications qualité / environnementales**

- Formation au Management de la Qualité - Préparation à la certification ISO 9001 réalisée de juin 2020 à avril 2021
- Formation Lucie 26000 : Auto-évaluation et plan d'action RSE selon l'ISO 26000 - LUCIE réalisée en juin 2020
- Formation LE PAYSAGE DES PROJETS D'ARCHITECTURE : une boîte à outils pour les architectes réalisée en février 2020
- Formation Label E + C - (vers La RE 2020) : Conception Bas Carbone Et À Énergie Positive réalisée en juillet 2019